



Nature - Partage - Convivialité

# REGLEMENT 2021



## Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

L'engagement aux épreuves de « La Rochet'Verte » implique l'acceptation du présent règlement et du principe de l'épreuve. Chaque concurrent s'engage à en avoir pris connaissance lors de son inscription ou au plus tard lors de son inscription sur place avant le départ où un exemplaire sera affiché.

Le règlement tient compte des mesures barrières en vigueur lors de sa rédaction et fera l'objet de modifications chaque fois que nécessaire.

L'esprit de ce règlement est d'éviter à tout prix tout regroupement ou concentration d'athlètes, et toutes mesures supplémentaires que prendront les athlètes seront les bienvenues. Faisons en sorte que cette course soit une fête et une réussite, ce qui ne sera possible qu'avec l'aide de tous. Merci

### 1- Lieu, date et nature de la compétition

Les épreuves se dérouleront sur un circuit vallonné en forêt et bord de Seine **le samedi 26 juin 2021 à partir de 17h00**

Horaires	Epreuves
17h00	Départ de la “Nordic Rochettoise” marche nordique chronométrée de 12km (à partir de la catégorie cadets 16 ans)
18h00	Départ de la “Rochet' Verte” course chronométrée 15km (à partir de la catégorie cadets 16 ans)
18h30	Départ de la “Rochet' Verte” course chronométrée 7,5 km (à partir de la catégorie cadets 16 ans)

Il n'y aura pas de courses enfants cette année. En raison de la pandémie et des mesures sanitaires, la gestion des courses enfants ne nous a pas paru compatible avec celles des adultes.

Le départ et arrivée de l'ensemble des épreuves seront situés dans l'enceinte du stade René HUARD de La Rochette (77000) - Coordonnées GPS : 48.504664, 2.660848

## 02 - Organisateur

Les épreuves de « La Rochet'Verte » sont organisées par l'association ASRD « Athlétisme Secteur La Rochette Dammarie » (association loi 1901, inscrite au journal officiel de 17 janvier 1998).

Représentée par M. Frédéric GODBERT (Président ASRD)  
354 rue Fernand Léger  
77190 VOSVES  
asrd77115@gmail.com

## 03 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

### a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent respecter les catégories d'âges :

Ages	Epreuves autorisées
À partir de 16 ans	La Rochet'Verte (7,5 km)
Cadet(te)s	La Rochet'Verte (15 km) La Nordic' Rochettoise (12 km)

**Mineurs** : Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

### b) Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un "Pass' j'aime courir", délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou du sport en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou du sport en

compétition ou de la course à pied en compétition en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Ce certificat médical ou la licence seront exigés lors de l'inscription (par internet et présentable le jour de la manifestation), et le **certificat médical sera conservé par l'organisateur (penser à faire une photocopie)**

#### c) Droit d'inscription :

Les épreuves « La Rochet'Verte » et « La Nordic' Rochettoise » sont ouvertes aux athlètes licenciés ou non, hommes et femmes de la catégorie Cadet à Master (voir les restrictions au chapitre 3a).

Les inscriptions se font uniquement par Internet. (Voir site <https://onsinscrit.com/2021/LaRochetVerte>

- **Avant le 23 juin 2021 plus frais d'inscription par Internet.**

- **12€** pour le 15km
  - **10€** pour le 7,5 km et la marche
- **Attention, Il n'y aura aucune inscription sur place pour éviter tout rassemblement de coureurs.**

#### d) Limite d'inscriptions :

- **Inscription possible dans la limite de 500 inscrits sur l'ensemble des 3 épreuves (hors courses enfants). Cette jauge pourra être revue par la préfecture jusqu'à 3 jours avant l'épreuve.** Si cette jauge venait à être réduite, c'est l'ordre d'inscription qui déterminera ceux qui seront autorisés à participer. Toutes les inscriptions non prises en compte suite à cette réduction de jauge feront l'objet d'une réinscription automatique, prioritaire et gratuite sur l'édition suivante, il n'y aura pas de remboursement.

#### e) Dossard et puce électronique

L'athlète doit porter visiblement, sur la poitrine, et pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Le classement sera effectué à partir de puces non-réutilisables, afin d'éviter tout contact en fin de course entre coureurs et bénévoles.

#### f) Port du masque et mesures barrières

L'athlète doit porter obligatoirement un masque à tout moment, y compris lors de l'ouverture du sas de départ et à l'intérieur de celui-ci. Il ne sera autorisé à retirer son masque qu'une fois le départ donné et 100m minimum effectués, dès lors que l'athlète juge ses concurrents suffisamment éloignés de lui.

Il remettra son masque obligatoirement dès la ligne d'arrivée franchie.

Le gel hydro-alcoolique sera à disposition des athlètes sur la zone de départ.

Le sas de départ ne sera ouvert que 2 minutes avant la course, pour éviter tout regroupement.

Chaque coureur s'y tiendra éloigné de 2m de ses concurrents et portera un masque

## g) Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

## 04 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité ou copie le samedi 26 juin à partir de 16h00 sur le village départ.

**Si un athlète ne fournit pas son certificat médical mentionnant l'aptitude de la pratique de la course à pied, de l'athlétisme ou du sport en compétition ou sa licence, il ne lui sera pas remis de dossard.**

Un athlète pourra récupérer plusieurs dossards sur présentation des documents précités.

## 05- Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 06 - Assurances

### Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles des épreuves de « La Rochet'Verte ».

La course est assurée auprès de la Fédération française d'athlétisme pour tous les licenciés, ainsi qu'une extension pour les non licenciés

### Individuelle accident

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance « dommages corporels ». Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## 07- Classements et récompenses

En raison des mesures sanitaires en cours au moment de la manifestation, il n'y aura pas de remise protocolaire des récompenses. Des coupes seront remises aux premiers coureurs du classement scratch hommes et femmes, au premier de chaque catégorie, mais au fur et à mesure des arrivées. Les coureurs étant invités à se disperser dès la ligne d'arrivée franchie. Lot souvenir à tous les participants.

### Publication des résultats

Il n'y aura pas d'affichage des résultats sur place, toujours pour éviter le regroupement du coureur. Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :

- la Rochet'verte : <https://www.larochetverte.com/>
- Facebook de la Rochet'Verte : <http://www.facebook.com/laRochetverte>
- FFA : <http://bases.athle.com>

Les participants, par leur inscription aux épreuves de la Rochet'Verte autorisent les organisateurs à publier les résultats (noms, prénoms, année de naissance...). Toutefois, conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr) ) ou [asrd77115@gmail.com](mailto:asrd77115@gmail.com) pour les autres sites.

Un classement sera établi, à l'aide d'un outil informatique et avec des personnels expérimentés.

## 08 - Ravitaillements :

Il n'y aura pas de ravitaillement en course, toujours pour éviter tout risque de propagation du virus.

La participation à ces courses se fait donc en auto-autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

A l'arrivée des épreuves une bouteille d'eau sera remise aux concurrents. Ceux ci sont invités à se désaltérer à bonne distance les uns des autres

## 09 - Sécurité et soins

### **AVERTISSEMENT**

Le principe des courses « vertes » ou « natures » est de proposer des parcours dont l'une des caractéristiques essentielles est d'emprunter au maximum les chemins. Cela implique des difficultés liées au dénivelé (côtes à fort pourcentage) et un terrain parfois difficile (sable, ornières, racines, rochers...).

Du fait de la difficulté du parcours, le temps d'intervention des secours pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu de l'accident, et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel survenus sur le lieu des épreuves.

Chaque concurrent prenant le départ en est averti et accepte les difficultés et les risques liés à ce type de course.

### a) Voies utilisées

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée

### b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par des signaleurs reconnaissables, et les secours sur l'épreuve par une assistance secours présente sur le parcours de la course.

### c) Sécurité du parking

Le parking du stade (à l'exclusion de tout autre), sera surveillé par l'organisation. Cependant celle-ci décline toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations de matériel survenus sur le lieu des épreuves.

### d) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

### e) Protection de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

### f) Vestiaires, douches et consignes :

En raison de la pandémie, il n'y aura sur place ni consigne ni douches, ni vestiaires, afin d'éviter tout regroupement de coureurs

### g) Contrôle anti dopage :

Un contrôle anti dopage à l'issue des épreuves pourra être organisé à la demande de l'AFLD (agence Française de Lutte contre le Dopage) ou une autre organisation agréée par la FFA.

## 10 - Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler.

## 11 - Force majeure ou annulation d'autorité

En cas de force majeure (ou en cas d'annulation par la préfecture ou toute autre autorité compétente face à une recrudescence ou une stagnation de la pandémie entraînant la suspension des épreuves sportives) l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## 12 - Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni remboursement, quels qu'ils soient, à ce titre.

### 13 – Abandon

En cas d'abandon, vous devrez obligatoirement en aviser l'organisation (signaleur ou un secouriste) et remettre votre dossard.

### 14 – Droit d'image et de propriété

Les participants, par leur engagement aux épreuves, autorisent les organisateurs ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Tous les documents portant la mention « Copyright@2020 ASRD » sont la propriété exclusive de l'association « Athlétisme Secteur La Rochette Dammarie », et ne peuvent être utilisés sans son autorisation.

### 15 - Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.